



Montreuil, le 31 janvier 2020

Cher·e·s Camarade·s,

Les paies de janvier arrivent et les retenues pour grève sont importantes, de ce fait pour les adhérents concernés le prélèvement de la cotisation n'a pas pu être réalisé.

Il n'y aura pas de relance faite par le siège.

Pour les adhérents qui le souhaitent, ils peuvent régulariser cette situation en faisant un règlement de 4,38 € au groupe ou directement au siège.

Merci de faire suivre cette information à l'ensemble de vos groupes, pour diffusion la plus large possible auprès de nos adhérents.

« Ceux qui vivent sont ceux qui luttent »

Fraternellement

Laurent LATOUCHE
Secrétaire Général